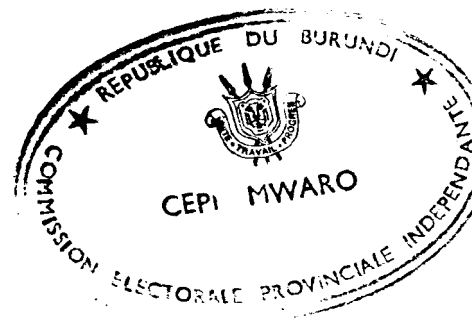


REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Provinciale
Indépendante de MWARO



DECISION N° 001/CEPI MWARO DU 02 DECEMBRE 2009 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ELECTORALES
COMMUNALES INDEPENDANTES

LA COMMISSION ELECTORALE PROVINCIALE INDEPENDANTE DE
MWARO ;

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/22 du 18 Septembre 2009 portant révision de la Loi
n° 1/015 du 20 Avril 2005 portant Code Electoral, spécialement en son
article 38 alinéa 3 ;

Vu le Décret n° 100/22 du 20 Février 2009 portant organisation et
fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante,
spécialement en ses articles 16 à 18 ;

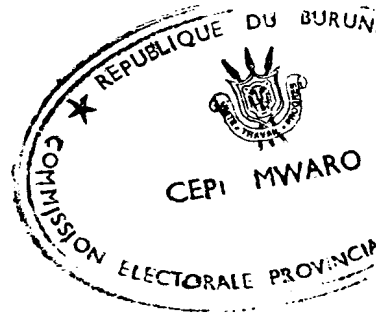
Vu le Décret n° 100/38 du 13 mars 2009 portant nomination des
membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur de la Commission Electorale Nationale
Indépendante ;

Vu l'arrêté n° 004/CENI du 12 Novembre 2009 portant Révision de
l'arrêté n° 003/CENI du 05 Novembre 2009 portant nomination des
membres des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;

Vu l'arrêté n° 005/CENI du 21 Novembre 2009 portant Remplacement et
Rectification des noms de certains membres des Commissions
Electorales Provinciales Indépendantes ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;



DECIDE :

Article I :

Sont nommés membres des Commissions Electorales Communales Indépendantes les personnes suivantes :

COMMUNE	NOM ET PRENOM	FONCTION
BISORO	MANIRAMBONA Déo NZISABIRA Amédée NZEYIMANA Marie MANIRAKIZA Léonidas NTAHOMVUKIYE Dancille	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
GISOZI	KIMARARUNGU Jean Claude NIYONZIMA Magnifique NAKUMURYANGO Marc DUSENGIMANA Elisabeth NZOSABA Edouard	Président Vice-Président Président Chargé du matériel Membre
KAYOKWE	NTAGIRABIRI Gordien HAKIZIMANA Dieudonné Rév.Pasteur BASHAHU Anastasia HAKIZIMANA Thérance NKUNZIMANA Léoncie	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
NDAVA	HAVYARIMANA Célestin NDUWIMANA Clément MANIRAKIZA Espérance NDORERE Nestor NIYONZIMA Evelyne	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
NYABIHANGA	BIGIRIMANA Pamphile NKURUNZIZA Richard NDUWIMANA Béatrice MANAGURE Spès NIYONIZEYE Joas	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
RUSAKA	NDAYIKENGURUKIYE Aaron NYAMISAMA Léonidas NSHIMIRIMANA Clotilde NKURUNZIZA Jean Paul NDAYISHIMIYE Alice	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre

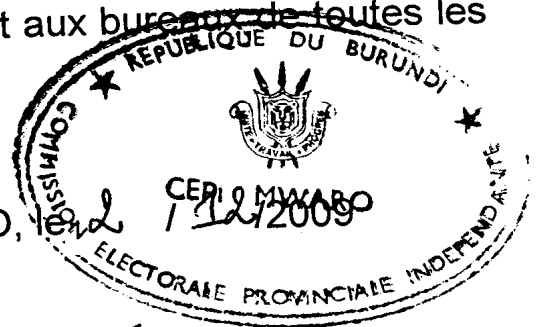
Article II :

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article III :

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature et sera affichée au bureau de la Province MWARO et aux bureaux de toutes les communes de la Province.

Fait à MWARO, le 12/12/2009



GIRUKWISHAKA Nestor, Président

NIMPAGARITSE Liboire, Vice-Président

NIYONZIMA Virginie, Chargé du matériel

NDABATINYE Jean Bosco, Membre

NDAYISHIMIYE Déodath, Membre

NTIRAMPEBA Spès, Membre